



2025



PREMIER RAPPORT BISANNUEL  
DE TRANSPARENCE DE LA BELGIQUE SUR LE  
**CHANGEMENT CLIMATIQUE**

*En vertu de la Convention-cadre des Nations unies  
sur les changements climatiques au titre du cadre de transparence renforcée*

## Table des matières

Introduction.....	2
Progrès accomplis dans la réalisation de la contribution déterminée au niveau national (CDN).....	3
Structure institutionnelle et politique climatique nationale.....	5
Politiques et mesures d'atténuation .....	6
Principales tendances de l'évolution des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre.....	7
Projections des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre .....	9
Adaptation au changement climatique.....	10
Financement international de la lutte contre le changement climatique.....	12

## Introduction

La Belgique présente son premier rapport bisannuel sur la transparence (BTR1) au titre du cadre de transparence renforcée (ETF - Enhanced Transparency Framework) de l'accord de Paris. Ce rapport apporte une contribution importante aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques en mettant la transparence et la responsabilité au cœur de ses préoccupations. Le rapport donne

un aperçu clair des politiques climatiques menées au niveau national, des progrès accomplis dans la réalisation de la contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'EU à laquelle la Belgique contribue, et des mesures d'adaptation mises en œuvre pour atténuer les effets des changements climatiques. En outre, le rapport offre des informations sur le soutien financier que la Belgique apporte aux pays en développe-

ment, y compris le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Il marque un moment crucial, car il jette les bases d'un suivi transparent de la mise en œuvre de la politique climatique pour l'avenir. Le Rapport d'inventaire national (National Inventory Report – NIR) complète ce rapport en tant que document distinct avec des données détaillées sur les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre<sup>1</sup>. ■

<sup>1</sup> Celui-ci a également été soumis en décembre 2024.



## Progrès accomplis dans la réalisation de la contribution déterminée au niveau national (CDN)

Dans leur CDN actualisée, l'UE et ses États membres se sont engagés conjointement à atteindre un objectif juridiquement contraignant de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. La CDN consiste en un objectif annuel unique du type «Réduction absolue des émissions nationales à l'échelle de l'économie ». Le terme "national" signifie sans l'utilisation de crédits internationaux. La CDN couvre les 27 États membres de l'UE. Le champ d'application de la CDN, mis à jour le 17 octobre 2023, est complété par des informations supplémentaires détaillant la quantité précise d'émissions aériennes et maritimes internationales couvertes par la CDN de l'UE. Des informations détaillées sur les CDN de l'UE figurent dans le [tableau EU 1](#).

La Belgique fait donc également partie du cadre européen des CDN. L'un des principaux objectifs de ce rapport est de montrer où en sont l'UE et ses États membres dans la mise en œuvre de leur CDN et quels progrès ils ont accomplis pour y parvenir. Les informations les plus récentes sur les émissions et les absorptions de GES dans

le cadre de la CDN sont les informations clés pour suivre ces progrès. Le [tableau EU 3](#) donne un aperçu des progrès actuels.

Sur la base des données des inventaires de GES et des données de l'aviation et du transport maritime internationaux

pour 2022, l'UE et ses États membres ont réduit leurs émissions nettes de GES de 31,8 % par rapport à 1990. L'UE et ses États membres ont accompli des progrès dans la mise en œuvre et la réalisation de leurs CDN. Même si le cadre juridique

et institutionnel est en place pour réaliser de nouveaux progrès dans les années à venir et atteindre l'objectif des CDN d'ici à 2030, des efforts supplémentaires sont nécessaires (voir ci-dessous). ■

**Tableau UE 3 Synthèse des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la CDN de l'UE**

	Unité	Valeur de l'année de référence	Valeurs au cours de la période de mise en œuvre			Niveau cible	Année cible	Progrès par rapport à la CDN
			2021	2022	2030			
Indicateur : Émissions nettes totales de gaz à effet de serre correspondant au champ d'application de la CDN de l'UE	Kt éq. CO <sub>2</sub>	4 699 405	3 272 650	3 205 223	s.o.	(au moins 55 % en dessous du niveau de l'année de référence)	2030	Le niveau le plus récent de l'indicateur est inférieur de 31,8 % au niveau de l'année de référence.

Source: Les valeurs des indicateurs sont basées sur l'inventaire annuel des GES de l'Union européenne 1990-2022.

**Tableau UE 1 Description de la CDN de l'UE**

Information	Description
Objet et description	réduction nationale nette absolue d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990. Le terme «intérieure» signifie sans l'utilisation de crédits internationaux.
Type de cible	Réduction absolue des émissions à l'échelle de l'économie.
Année cible	2030 (objectif annuel unique)
Objectif de base	1990
Valeur de l'année de référence	Niveau net des émissions de GES en 1990: 4 699 405 kt équivalent CO <sub>2</sub> .
Période de mise en œuvre	2021-2030
Portée géographique	États membres de l'UE [Belgique, Bulgarie, République tchèque, Danemark, Allemagne, Estonie, Irlande, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Malte, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède], y compris les régions ultrapériphériques de l'UE [Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Martin (France), Îles Canaries (Espagne), Açores et Madère (Portugal)].
Secteurs	Secteurs énumérés à l'annexe I de la décision 5/CMA.3: Énergie, procédés industriels et utilisation des produits, agriculture, utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF), déchets. Aviation internationale: Les émissions provenant des activités de l'aviation civile fixées pour 2030 à l'annexe I de la directive SEQUE (système d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS en anglais pour « Emissions trading system ») de l'UE ne sont incluses que pour les émissions de CO <sub>2</sub> des vols soumis à une tarification effective du carbone dans le cadre du SEQUE de l'UE. En ce qui concerne la portée géographique des CDN, celles-ci comprennent les émissions en 2024-2026 des vols entre les États membres de l'UE et des vols au départ vers la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Royaume-Uni. Navigation maritime internationale: Le transport maritime est inclus en ce qui concerne les émissions de CO <sub>2</sub> , de méthane (CH <sub>4</sub> ) et de protoxyde d'azote (N <sub>2</sub> O) provenant du transport maritime entre les États membres de l'UE.
Gaz	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), méthane (CH <sub>4</sub> ), protoxyde d'azote (N <sub>2</sub> O), hydrocarbures fluorés (HFC), hydrocarbures perfluorés (PFC), hexafluorure de soufre (SF <sub>6</sub> ), trifluorure d'azote (NF <sub>3</sub> ).
Catégories et stocks UTCATF	Les catégories et stocks UTCATF inclus sont ceux définis dans la décision 5/CMA.3.
Intention de recourir à des mécanismes de coopération	L'objectif de l'UE d'une réduction nette d'au moins 55 % d'ici à 2030 n'est atteint que par des mesures intérieure, sans contribution des crédits internationaux. L'UE rendra compte de la coopération avec d'autres parties d'une manière compatible avec les lignes directrices adoptées par la CMA1 et les autres lignes directrices approuvées par la CMA.
Toute mise à jour ou clarification des informations précédemment communiquées	Les informations sur le champ d'application de la CDN fournissent des éclaircissements et des détails supplémentaires par rapport à la CDN de l'UE précédemment mise à jour.

Source: *Mise à jour de la CDN de l'UE. The update of the nationally determined contribution of the European Union and its Member States*, <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2023-10/ES-2023-10-17%20EU%20submission%20NDC%20update.pdf>.

## Structure institutionnelle et politique climatique nationale

La Belgique est un État fédéral doté d'une structure administrative complexe, composée de trois régions (Région flamande, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale) et de trois communautés (Communauté flamande, Communauté française et Communauté germanophone). La politique climatique en Belgique se caractérise par son caractère transversal, les compétences dans le domaine du climat étant réparties entre le gouvernement fédéral et les régions. Compte tenu des compétences mixtes, cela nécessite une coopération et une coordination étroites entre les différents niveaux politiques. En l'absence d'une hiérarchie des normes, différentes structures de consultation et de coordination ont été mises en place pour régler la consultation entre ces niveaux.

La Commission Nationale Climat (CNC) joue un rôle central dans la coordination de la politique climatique belge. Cet organe est habilité à renforcer la coopération entre les entités fédérales et régionales et à coordonner les politiques. En outre, d'autres structures de coordination, telles que CONCERE<sup>2</sup> ou le CCPIE<sup>3</sup>, jouent un rôle clé dans la politique énergétique et climatique.

C'est précisément dans le cadre de cette structure conjointe CNC-CONCERE que la Belgique prépare son plan national énergie-climat (PNEC) et ses révisions à soumettre à l'UE. La Belgique a présenté son projet de PNEC actualisé en novembre 2023. La version finale est toujours en attente. La Belgique dispose d'un site web dédié au PNEC <https://www.plannationale-energieclimat.be/fr>, où l'on retrouve les différentes versions du plan, les résultats des consultations publiques fédérales et régionales et les différentes recommandations. Les objectifs nationaux en matière d'énergie et de climat et les recettes provenant de la mise aux enchères des quotas d'émission sont répartis en interne entre le gouvernement fédéral et les trois régions. Aucun ac-

<sup>2</sup> Concertation de l'énergie entre l'État fédéral et les régions.

<sup>3</sup> Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement.

cord n'a encore été conclu sur le partage des charges pour l'ensemble de la période 2021-2030, mais un premier accord politique partiel a été conclu pour la période 2021-2022<sup>4</sup>. Afin de comprendre les défis auxquels la Belgique est confrontée et le contexte dans lequel elle opère, le rapport donne un aperçu des principales caractéristiques de la Belgique en termes de situation géographique, de profil climatique, de profil économique, de situation énergétique et des principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (transports, bâtiments, industrie, déchets, utilisation des sols et des forêts). ■

<sup>4</sup> Cet accord concerne la répartition des recettes de 2021 et 2022 provenant de la mise aux enchères du système d'échange de quotas d'émission, la dissolution du «mécanisme d'atténuation de la réaction au changement climatique» et la répartition des montants correspondants, la garantie d'un objectif minimum belge en matière d'énergies renouvelables et le financement international de la lutte contre le changement climatique pour la période 2021-2024.

## Politiques et mesures d'atténuation

Le rapport fonde son analyse sur le [Plan national en matière d'énergie et de climat](#) (PNEC), qui est une compilation des mesures mises en œuvre et planifiées réparties sur cinq dimensions. Le rapport utilise une série d'indicateurs, de méthodologies et de méthodes de calcul pour évaluer les progrès des politiques. Cela inclut les contributions sectorielles, les développements technologiques et les facteurs économiques.

Certaines mesures clés incluses dans le présent rapport (tableau 5 de l'annexe du CTF-NDC) du PNEC comprennent:

- Éliminer progressivement le charbon dans la production d'électricité.
- Encourager les sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie éolienne et solaire.
- Accroître l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'industrie.
- Promouvoir la mobilité durable, y compris l'électrification des transports.

Toutefois, la Belgique reste confrontée à des défis, tels que la forte dépendance à l'égard des combustibles fossiles dans certains secteurs et la lenteur des progrès en matière de réduction des émissions dans le secteur des transports. Le rapport souligne la nécessité d'une action accélérée et de nouveaux investissements dans des technologies innovantes et des solutions durables.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs du «règlement sur la répartition de l'effort» (RRE ; ESR en anglais pour « Effort Sharing Regulation ») et du «règlement sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie» (UTCATF, LULUCF en anglais pour « Land Use, Land Use Change and Forestry »). La Belgique a fixé un objectif de réduction pour les secteurs non couverts par le SEQE (transports, bâtiments, agriculture et déchets) de -47 % d'ici à 2030 par rapport à 2005, comme le prévoit le règlement européen révisé sur la répartition de l'effort (RRE). En outre, le règlement UTCATF révisé impose à la Belgique d'atteindre un stockage net supplémentaire de 320 kilotonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> d'ici à 2030. Cela correspond à la quantité de CO<sub>2</sub> absorbée de l'atmosphère en un an par plus de 45 000 hectares de forêt mature.

Il convient de noter que les émissions provenant de l'aviation et du transport maritime internationaux ne sont pas couvertes par les objectifs nationaux, compte tenu de la nature internationale de ces secteurs. Des mesures sont prises au niveau mondial, notamment le CORSIA<sup>5</sup> de l'OACI<sup>6</sup> et des ajustements des systèmes d'échange de quotas d'émission de l'UE. ■

<sup>5</sup> Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation, en français « Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale ».

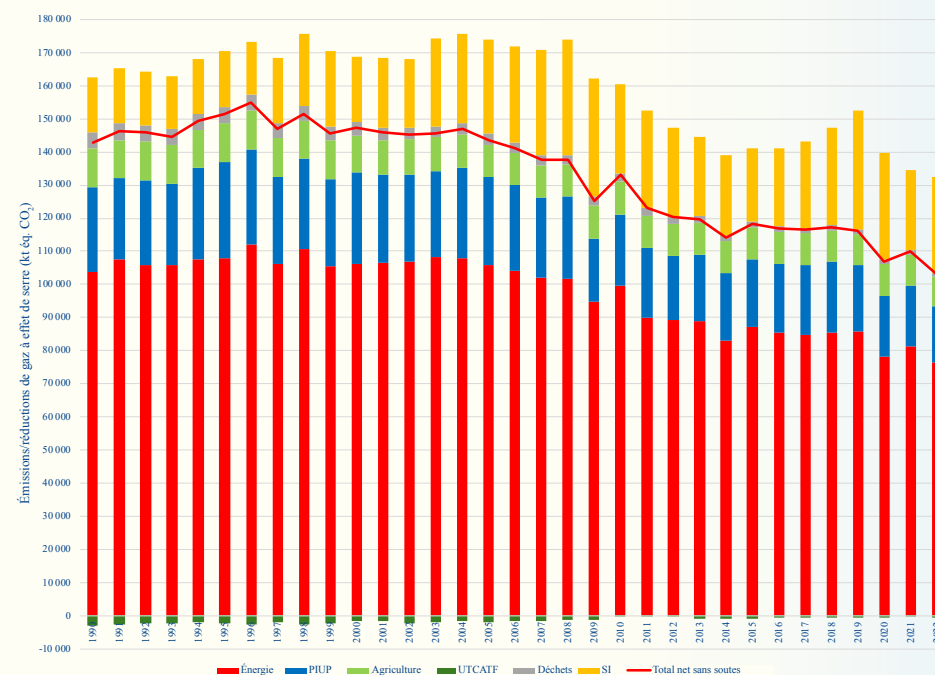
<sup>6</sup> Organisation de l'aviation civile internationale.

## Principales tendances de l'évolution des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre

Entre 1990 et 2022, la Belgique a réalisé une réduction significative de 27,8 % des émissions nettes de gaz à effet de serre, ce qui représente une réduction de 39,7 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Ces progrès sont en grande partie dus aux efforts déployés dans le secteur de l'énergie, à l'amélioration des procédés industriels et à l'amélioration de l'efficacité énergétique. La transition vers des sources d'énergie plus propres, telles que les énergies renouvelables, a joué un rôle important dans cette réduction. En 2022, les émissions nettes totales de gaz à effet de serre de la Belgique (UTCATF compris, hors soutes internationales) ont diminué de 6,7 millions de tonnes, ce qui correspond à une baisse de 6,1 % par rapport à 2021. Le secteur de l'énergie reste la principale

source d'émissions, suivi des secteurs des transports et de l'industrie. Si le secteur de l'énergie reste la principale source d'émissions, il a également réalisé les réductions les plus importantes en termes absolus, avec une diminution de 11,2 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Le secteur industriel suit avec une réduction presque importante de 11,0 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Les émissions dans le secteur agricole et la gestion des déchets sont restées globalement stables, mais des efforts sont également déployés dans ces secteurs pour parvenir à de nouvelles réductions. Les tendances au niveau sectoriel et dans la part de chaque secteur dans les émissions belges totales de gaz à effet de serre sont présentées à la [figure 17](#).

Figure 17 Émissions/réductions de gaz à effet de serre par secteur, 1990 à 2022

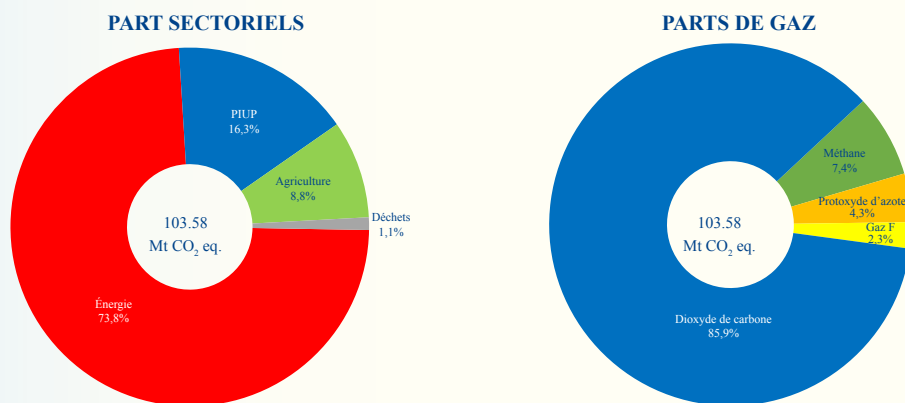


Note : Toutes les informations sur l'inventaire des GES figurant dans le présent rapport sont fondées sur la version de novembre 2024 du tableau commun de déclaration (CRT) de la CCNUCC. D'autres mises à jour et corrections apportées à l'outil CRT peuvent entraîner des modifications des informations finales de l'inventaire des GES.

PIUP = Processus industriels et utilisation des produits. SI = soutes internationales

Source : Inventaire belge des GES 1990-2022

Figure 18 Part des émissions totales de GES (hors UTCATF et soutes internationales) par secteur et par gaz en 2022



Les émissions indirectes de CO<sub>2</sub> ne sont pas incluses.  
 PIUP = Procédés industriels et utilisation des produits  
 Gaz F = gaz fluorés

Source : Inventaire belge des GES 1990-2022

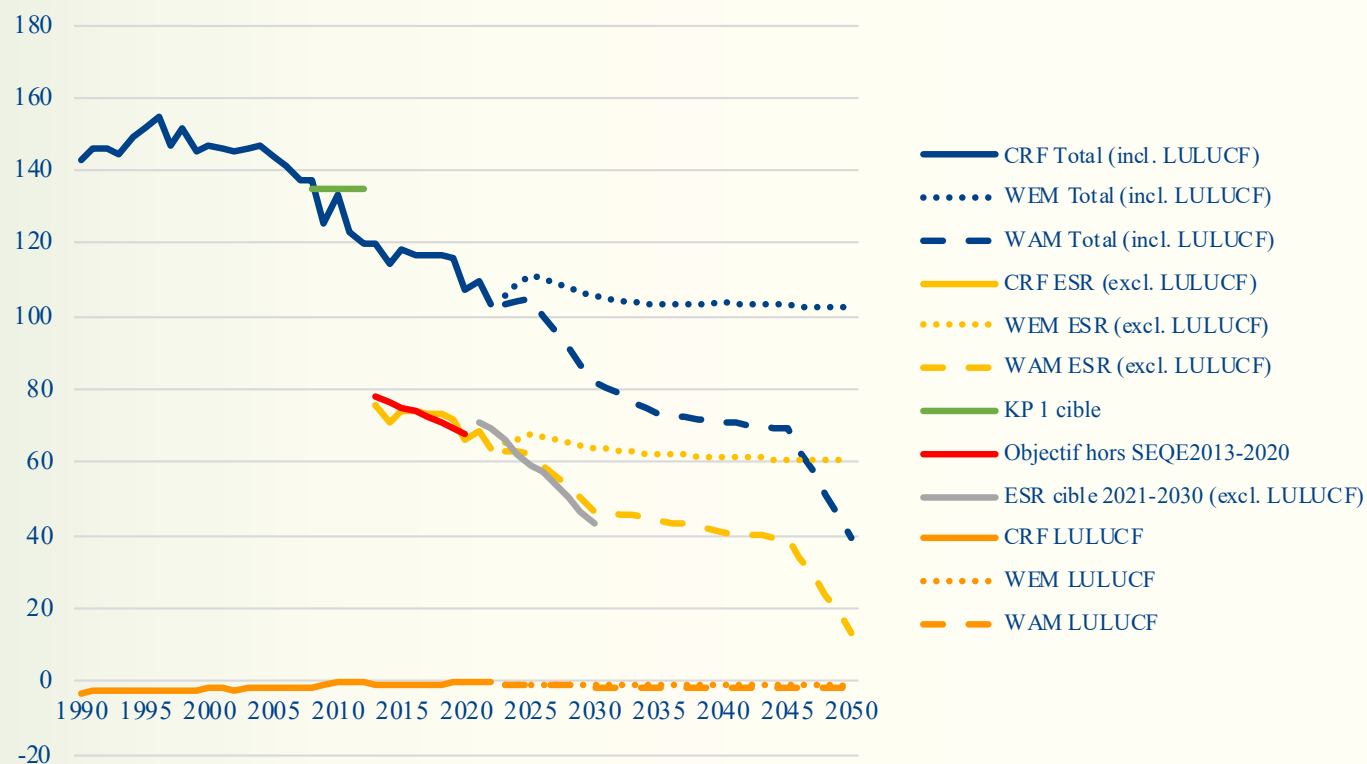
Le gaz à effet de serre le plus important en Belgique est le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), qui représente jusqu'à 85,9% des émissions totales de gaz à effet de serre en 2022. Le méthane (CH<sub>4</sub>) représente 7,4 %, le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) 4,3 % et les gaz fluorés 2,3 %. La part de chaque grand secteur et de chaque gaz dans les émissions belges totales (hors UTCATF) en 2022 est présentée à la [figure 18](#).

L'inventaire des gaz à effet de serre utilise des méthodes et des protocoles de déclaration internationalement reconnus. Cela garantit la comparabilité des données belges avec celles d'autres pays et contribue à une meilleure compréhension des profils d'émission nationaux. Les principaux défis, tels que la nécessité de réduire davantage les émissions dans le secteur des transports et de faire face à l'émergence de nouvelles sources d'émission, sont mis en évidence. ■



## Projections des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre

Figure 23 Émissions de gaz à effet de serre (Mt éq. CO<sub>2</sub>)



Source : calcul propre

Les projections, qui sont fondées sur les lignes directrices du GIEC, sont établies selon une approche ascendante. La production d'électricité est modélisée à l'échelle nationale, tandis que les projections sectorielles sont élaborées à l'échelle régionale. Le scénario WEM (With Existing Measures – avec mesures existantes) se concentre sur les mesures politiques mises en œuvre jusqu'à la fin de 2022, telles que les normes d'efficacité énergétique et les subventions existantes aux énergies renouvelables. Le scénario WAM (With Additional Measures – avec mesures supplémentaires) donne une vue d'ensemble de l'incidence attendue de mesures supplémentaires, y compris des programmes d'investissement nationaux et régionaux. Les projections reposent sur un grand nombre d'hypothèses et sur l'utilisation de différents modèles. Les deux sont décrits en détail dans le rapport. La figure 23 montre une nette diminution des émissions totales de gaz à effet de serre dans l'inventaire entre 1996 et 2022. Les émissions totales dans le scénario WEM montrent une légère diminution au cours de la période 2025-2050. Les émissions totales dans le scénario WAM montrent une baisse marquée au cours de la période 2020-2050. Ces projections ne tiennent pas compte des émissions ou des absorptions du secteur UTCATF. En outre, il existe des incertitudes liées à des variables exogènes telles que la croissance économique, les conditions climatiques et les importations d'électricité, et leur niveau peut avoir une incidence sur les émissions de GES qui en résultent. ■

## Adaptation au changement climatique

La Belgique reconnaît que le changement climatique a des conséquences inévitables, même avec des réductions d'émissions ambitieuses. L'impact du changement climatique s'est nettement accru au cours des dernières décennies. L'adaptation au changement climatique est donc un élément crucial de la politique climatique nationale. Ce chapitre examine les risques, les vulnérabilités et les mesures d'adaptation prises aux niveaux national, régional et local.

Les principaux risques pour la Belgique sont les suivants:

– **Inondations:** Les crues des rivières et les fortes pluies constituent une menace importante, en particulier dans les zones de basse altitude et les centres urbains. Au cours de l'été 2021, de nombreux pays européens, dont la Belgique, ont été gravement touchés. La vitesse et la puissance de l'eau ont eu un lourd tribut humain et causé d'énormes dommages socio-économiques, principalement en Région wallonne. Le scénario à fort impact<sup>7</sup> montre une augmentation du risque d'inondation d'un facteur de 5 à 10 d'ici 2100.

– **Sécheresse et pénurie d'eau:** Les périodes de sécheresse ont entre autres un impact sur l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable et la production d'énergie. Le scénario à fort impact montre que les précipitations estivales peuvent passer d'une moyenne de 194 mm dans le climat actuel à 157 mm (-19%) d'ici 2050. De plus, l'évaporation potentielle peut passer de 252 à 279 mm (+11%) sur la même période. Cette combinaison conduit à une augmentation énorme du déficit de précipitations pendant l'été. L'impact en Flandre sur le niveau des eaux souterraines est extrêmement élevé en raison de l'imperméabilisation élevée des sols, qui empêche l'eau de s'infiltrer dans le sol, augmentant le risque d'inondation et créant des problèmes de reconstitution du niveau des eaux souterraines.

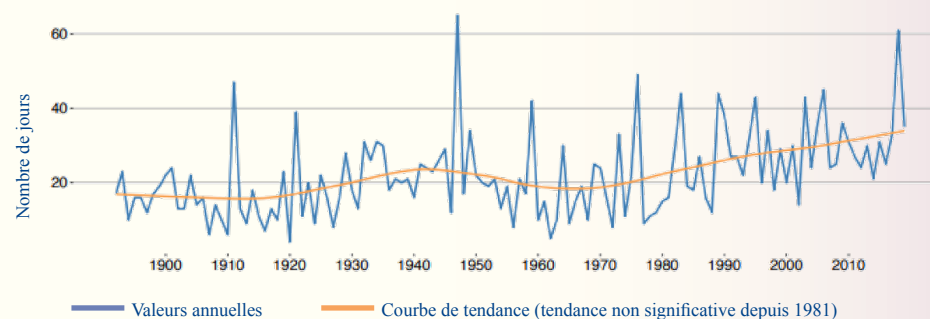
– **Montée du niveau de la mer et température de l'eau de mer:** Le littoral belge est particulièrement vulnérable à l'élévation du niveau de la mer et aux ondes de tempête. Les niveaux d'eau maximaux pendant les ondes de tempête augmentent, ce qui augmente le risque d'inondation côtière et d'érosion côtière. La moyenne annuelle du niveau de la mer dans le monde a augmenté de 1,7 mm/an au cours du siècle dernier

et de 3,0 mm/an depuis le début des années 1990, entraînant une hausse du niveau de la mer du Nord de 20 cm depuis 1925. La température de l'eau de mer augmente également dans toutes les sous-zones de la mer du Nord. Dans la zone la plus proche de la côte belge, l'augmentation est d'environ 0,034°C par an ou 3,4°C par siècle.

– **Vagues de chaleur:** La température à Uccle est aujourd'hui en moyenne 2,4°C plus élevée qu'à l'époque pré-industrielle. Il y a une augmentation significative du nombre de jours tro-

picaux ( $T_{max} \geq 30^{\circ}\text{C}$ ); En moyenne, un jour tropical supplémentaire par an est ajouté tous les 14 ans. Le nombre de vagues de chaleur en Belgique a également augmenté de manière significative depuis les années 1970. La fréquence est passée d'une vague de chaleur moyenne tous les trois ans à une par an au cours des dernières décennies. Les 22 années les plus chaudes depuis 1833 ont toutes été enregistrées après 1988, et les 6 années les plus chaudes ont toutes eu lieu après 2005, soulignant la récente accélération du

Figure 25 Nombre annuel de jours avec une température maximale d'au moins 25°C (IRM)



<sup>7</sup> CORDEX.be II: Scenarios & Global Climate Model Selection.

réchauffement. Les zones urbanisées, comme Bruxelles et Anvers, sont également particulièrement sensibles à l'effet d'îlot de chaleur, qui pose des risques pour la santé.

L'une des priorités au niveau belge est une évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques qui s'appuie sur les résultats du rapport européen d'évaluation des risques climatiques (EUCRA) publié par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en 2024. La Belgique a élaboré plusieurs plans d'adaptation nationaux et régionaux, notamment le [plan national d'adaptation](#) et les [mesures fédérales d'adaptation 2023-2026](#), ainsi que des plans spécifiques pour la Flandre ([plan flamand d'adaptation au changement climatique](#)), la Wallonie ([plan Air Climat Énergie](#)) et Bruxelles ([plan régional intégré air-climat-énergie](#)). Outre la recherche, la gestion des crises, la coopération internationale et la sensibilisation, ces plans sont également axés sur:

- **Solutions fondées sur la nature:** mise en œuvre de solutions fondées sur la dynamique eau, sol, nature pour faire face aux différents risques climatiques identifiés ci-dessus.
- **Gestion de l'eau:** gestion intégrée des eaux pluviales pour faire face aux risques de sécheresse et d'inondations; investissements dans la lutte contre les inondations, tels que digues, tampons d'eau et zones naturelles de rétention d'eau.

- **Infrastructures:** Projets d'infrastructures résilientes au changement climatique visant à accroître la résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes.
- **Soins de santé:** Mesures de protection des populations vulnérables en période de canicule.
- **Biodiversité:** Protection des zones naturelles et promotion du stockage naturel du carbone dans les forêts et les zones humides.

Les efforts d'adaptation belges sont suivis et évalués par des indicateurs et des évaluations périodiques. En outre, la coopération entre les acteurs publics, privés et de la société civile est encouragée pour soutenir, développer et évaluer les mesures d'adaptation à tous les niveaux.

Malgré les progrès accomplis, des défis subsistent, tels qu'un manque de financement, des données insuffisantes sur les vulnérabilités locales et un renforcement de la coopération interfédérale. Le gouvernement fédéral et les régions sont déterminés à accroître davantage leur capacité d'adaptation, à accroître leur résilience et à intégrer les bonnes pratiques internationales. Le Centre d'analyse des risques liés au changement climatique (CERAC) a lancé une analyse des risques sectoriels à la fin de 2024 afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur différents secteurs en Belgique. Les résultats de cette analyse des risques sont attendus au second semestre 2025. ■

## Financement international de la lutte contre le changement climatique

La Belgique reconnaît sa responsabilité d'accompagner les pays en développement dans leurs efforts de lutte et d'adaptation au changement climatique. La solidarité climatique internationale est un point de départ important de la politique climatique belge. Le présent chapitre donne un aperçu détaillé du soutien financier, du transfert de technologie et du renforcement des capacités apportés par la Belgique.

La Belgique contribue au financement de la lutte contre le changement climatique par des canaux bilatéraux, multilatéraux et régionaux. En 2021-2022, la Belgique a fourni une aide publique de 279 millions d'euros aux pays en développement et des fonds internationaux. Appui financier, technologique et de renforcement des capacités aux pays en développement axé sur:

- 47 % d'activités d'adaptation (telles que la gestion de l'eau et la sécurité alimentaire), 43 % d'activités transversales (telles que des stratégies climatiques inclusives) et 10 % d'activités d'atténuation (telles que le développement de programmes en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique);

- Fournir un soutien bilatéral et multilatéral sous forme de subventions;
- Les contributions ont principalement porté sur l'Afrique et les pays les moins avancés (PMA);
- contribuer à des fonds multilatéraux spécifiques au climat (Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'adaptation, Fonds pour les pays les moins avancés, etc.) ou à des agences spécialisées des Nations unies;
- Contribuer à des projets bilatéraux ciblant principalement les pays partenaires africains et les PMA (64 % du financement bilatéral de la lutte contre le changement climatique).

La Belgique soutient également les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en œuvre des projets et programmes à faibles émissions et résilients au changement climatique (i) en fournissant un financement de base substantiel aux organisations multilatérales et (ii) en mobilisant des investissements privés par le biais de fonds publics pour des projets liés au climat dans les pays en développement. Dans ce contexte, la Belgique a mobilisé 56 millions d'euros au moyen d'interventions publiques pour soutenir les pays en développement.

La technologie joue également un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique. La Belgique aide les pays en développement à accéder à des technologies respectueuses du climat, telles que l'énergie solaire, les technologies de purification de l'eau et les pratiques agricoles durables.

Le renforcement des capacités est alors le troisième pilier du soutien international belge et est donc présent dans la majorité des interventions belges. Il s'agit notamment de la formation, de l'échange de connaissances et du renforcement institutionnel dans les pays partenaires afin de renforcer la capacité des communautés et des institutions locales à relever les défis climatiques.

Enfin, la Belgique travaille en étroite collaboration avec des organisations internationales, des ONG et des partenaires locaux pour maximiser l'impact du financement climatique. En outre, des synergies entre la coopération au développement et la politique climatique sont recherchées.

Bien que la Belgique ait accompli des progrès significatifs, des défis subsistent, tels que le manque de méthodologies actuelles pour rendre compte correctement des projets et garantir les effets à long terme des projets déjà financés. ■



## RÉSUMÉ DU PREMIER RAPPORT BIENNAL DE TRANSPARENCE DE LA BELGIQUE

*En vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques  
au titre du cadre de transparence renforcée*

Ce rapport a été préparé en collaboration avec:

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité  
de la Chaîne alimentaire et Environnement  
DG Environnement - Service Changements cli-  
matiques  
Avenue Galilée, 5 boîte 2  
B-1210 Bruxelles, Belgique  
e-mail: [climate@health.fgov.be](mailto:climate@health.fgov.be)  
URL: <http://www.climat.be>

Service public fédéral Économie, PME, Classes  
moyennes et Énergie  
DG Énergie  
Rue du Progrès, 50  
B-1210 Bruxelles, Belgique  
e-mail: [info.eco@economie.fgov.be](mailto:info.eco@economie.fgov.be)  
URL: <http://www.economie.fgov.be>

Service public fédéral Mobilité et Transports  
DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire  
Rue du Progrès, 56  
B-1210 Bruxelles, Belgique  
e-mail: [DirMobSec@mobilite.fgov.be](mailto:DirMobSec@mobilite.fgov.be)  
URL: <http://mobilite.belgium.be/fr/mobilite>

Service public fédéral Affaires étrangères, Com-  
merce extérieur et Coopération au développement  
DG Coopération au développement et Aide Hu-  
manitaire  
Rue des Petits Carmes, 15  
B-1000 Bruxelles, Belgique  
e-mail: [info@diplobel.fed.be](mailto:info@diplobel.fed.be)  
URL: <http://www.diplomatie.be>

Bureau fédéral du Plan  
Task Force Développement durable  
Avenue des Arts, 47-49  
B-1000 Bruxelles, Belgique  
e-mail: [tfsd@plan.be](mailto:tfsd@plan.be)  
URL: <http://www.plan.be>

Gouvernement flamand  
Vlaams Energie- en Klimaatagentschap  
Boulevard Roi Albert II, 20 - boîte 17  
B-1000 Bruxelles, Belgique  
e-mail: [veka@vlaanderen.be](mailto:veka@vlaanderen.be)  
URL: <https://www.vlaanderen.be/veka>

Gouvernement flamand Département de l'Envi-  
ronnement, de l'Aménagement du Territoire  
Boulevard Roi Albert II, 20 - boîte 8  
B-1000 Bruxelles, Belgique  
e-mail: [omgeving@vlaanderen.be](mailto:omgeving@vlaanderen.be)  
URL: <https://omgeving.vlaanderen.be/>

Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)  
Inventaire des émissions atmosphériques et Rap-  
portage sur l'environnement en Flandre  
Dokter De Moorstraat 24-26  
B-9300 Aalst, Belgique  
e-mail: [info@vmm.be](mailto:info@vmm.be)  
URL: <http://www.vmm.be> and <https://en.vmm.be>

Bruxelles Environnement  
Avenue du Port, 86c  
B-1000 Bruxelles, Belgique  
e-mail: [pvanderplancke@environnement.brussels](mailto:pvanderplancke@environnement.brussels)  
URL: <http://www.environment.brussels>

Service public de Wallonie  
Agence wallonne de l'air et du climat (AwAC)  
Avenue Prince de Liège, 7 boîte 2  
B-5100 Jambes, Belgique  
e-mail: [info-airclimat@wallonie.be](mailto:info-airclimat@wallonie.be)  
URL: <http://www.awac.be>

Service public de Wallonie - Territoire, Logement,  
Patrimoine, Énergie  
Rue des Brigades d'Irlande, 1  
B-5100 Namur (Jambes) – Belgique  
e-mail : [energie@spw.wallonie.be](mailto:energie@spw.wallonie.be)  
URL : <https://energie.wallonie.be>

CELINE (Cellule interrégionale de l'environne-  
ment)  
Rue Gaucheret 92-94  
B-1030 Bruxelles, Belgique  
e-mail: [biernaux@irceline.be](mailto:biernaux@irceline.be)  
URL: <http://www.irceline.be/>

Édité par la Commission Nationale  
Climat

Février 2025

Publié par le Service public fédéral  
Santé publique, Sécurité de la chaîne  
alimentaire et Environnement

Avenue Galilée 5 boîte 2  
B-1210 Bruxelles, Belgique

Ce document est également  
disponible en néerlandais et en  
anglais.

Une copie électronique du document  
peut être téléchargée sur :

<https://www.cnc-nkc.be/fr/reports>



# COMMISSION NATIONALE CLIMAT



service public fédéral  
SANTÉ PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT



bruxelles  
environnement  
.brussels



Wallonie  
environnement  
Awac



Flanders  
State of the Art



Bureau fédéral du Plan  
Analyses et prévisions



economie  
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie



Service public fédéral  
Mobilité et Transports



LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT .be



Wallonie  
énergie  
SPW



ir CELine